

N° 6 – mars 2019

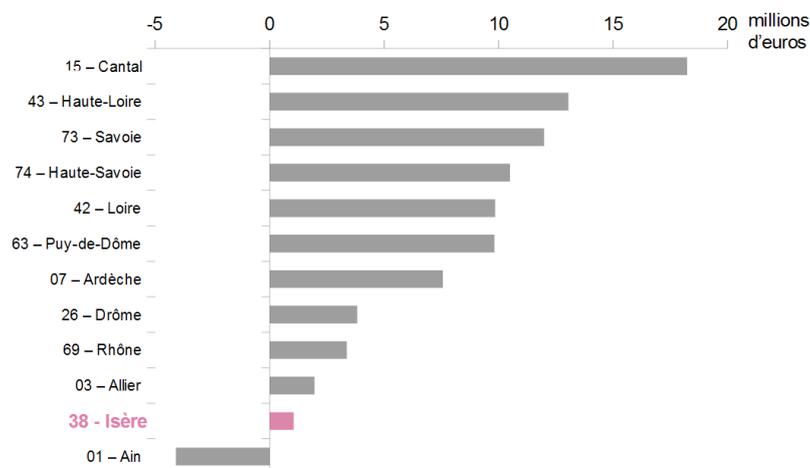
Économie agricole

Bilan PAC 2013 - 2017 de l'Isère

L'isère, 11^e département bénéficiaire de la réforme en évolution absolue

- Gain pour le département : + 1,1 M€ en 2017 par rapport à 2013
- Gain pour la région : + 87 M€

Evolution du montant des aides PAC entre 2013 et 2017

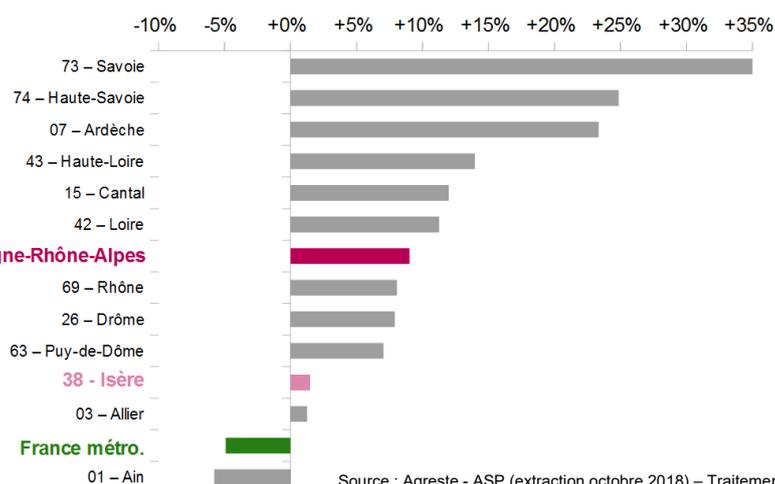


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

L'isère, 10^e département bénéficiaire de la réforme en évolution relative

- Gain pour le département : + 1,5 %
- Gain pour la région : + 9,0 %
- Perte pour la France métro. : - 4,9 %

Evolution du montant des aides PAC entre 2013 et 2017

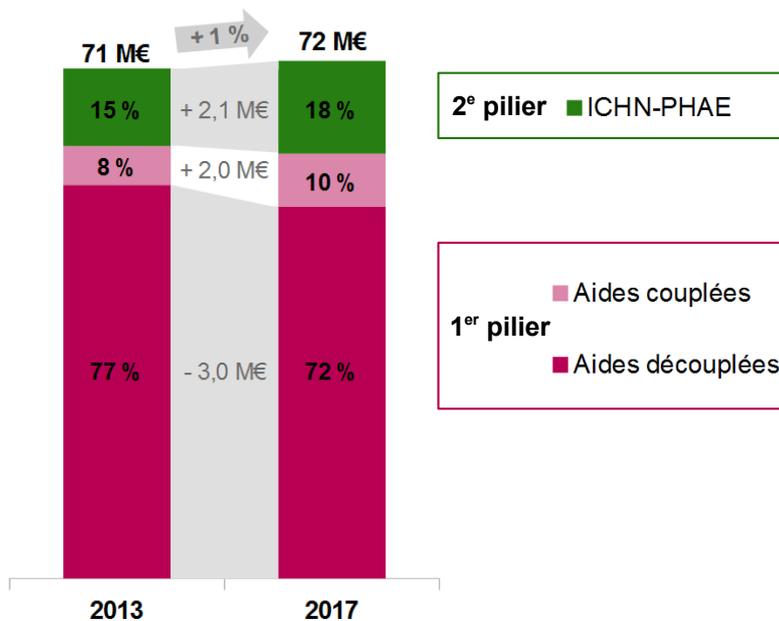


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page
Voir annexe pour le montant total des aides par région en 2017

.....

Diminution de la part des aides découplées dans le montant global des aides

Comparaison des aides par catégorie



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
 Méthodologie : voir dernière page
 Voir annexe pour les montants détaillés par catégorie d'aides

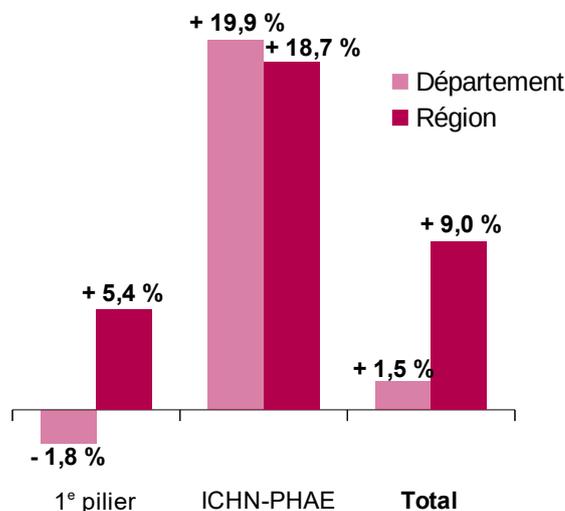
- Montant global des aides de 72 M€ en 2017
- Augmentation des aides du 2^e pilier et des aides couplées à hauteur équivalente (+ 2 M€)
- Poids élevé des aides découplées dans le total des aides (72 % en 2017 contre 55 % dans la région) malgré une diminution importante (- 5 points)

.....

Un faible bénéfice de la réforme pour l'Isère

Evolution des aides par catégorie entre 2013 et 2017

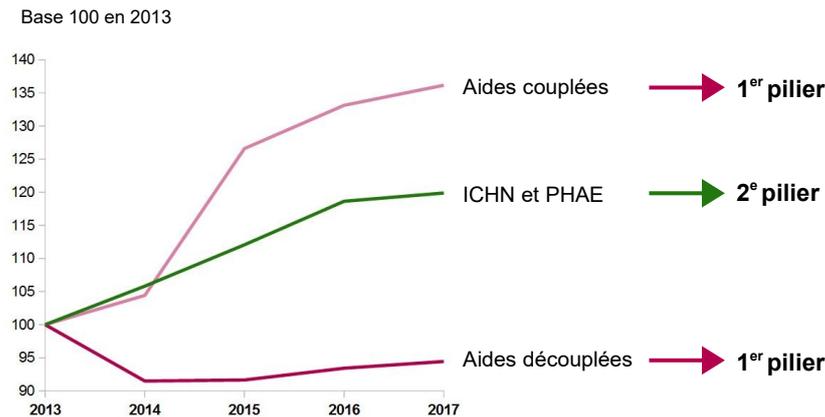
- Augmentation du montant total des aides entre 2013 et 2017 moins forte qu'en région
- Augmentation des aides du 2^e pilier (ICHN-PHAE) légèrement supérieure à l'évolution régionale
- Transfert du premier pilier vers le deuxième bien visible pour l'Isère



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
 Méthodologie : voir dernière page

Augmentation du montant des aides pour toutes les catégories depuis 2014

Evolution des montants d'aide de 2013 à 2017 par catégorie



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

- Forte augmentation des aides couplées, principalement entre 2014 et 2016
- Augmentation des aides du 2^e pilier jusqu'en 2016 puis stabilisation
- Diminution des aides découplées en 2014 puis légère augmentation :
 - Effet de la convergence
 - Revalorisation du paiement redistributif

Augmentation du montant moyen d'aides par bénéficiaire entre 2013 et 2017

- Gain par bénéficiaire* plus faible en Isère qu'au niveau régional (+ 2 300 € contre + 3 900 €)
- Plus forte hausse du montant moyen des aides par bénéficiaire pour le 2^e pilier (+ 22 % soit + 2 400 € par bénéficiaire de l'ICHN)
- Légère diminution du montant moyen d'aides couplées par bénéficiaire

Montant moyen des aides par exploitation bénéficiaire

		1 ^{er} pilier			2 ^e pilier	Toutes aides PAC
		Aides découplées	Aides couplées	Toutes aides	ICHN-PHAE	
2013	(€)	11 408	3 996	12 475	8 873	14 459
2015	(€)	10 895	3 693	12 313	10 418	14 894
2017	(€)	12 100	3 817	13 763	11 311	16 725
Gain / perte entre 2013 et 2017	(€)	+ 692	- 179	+ 1 289	+ 2 438	+ 2 267
	(%)	+ 6,1	- 4,7	+ 9,4	+ 21,6	+ 13,6

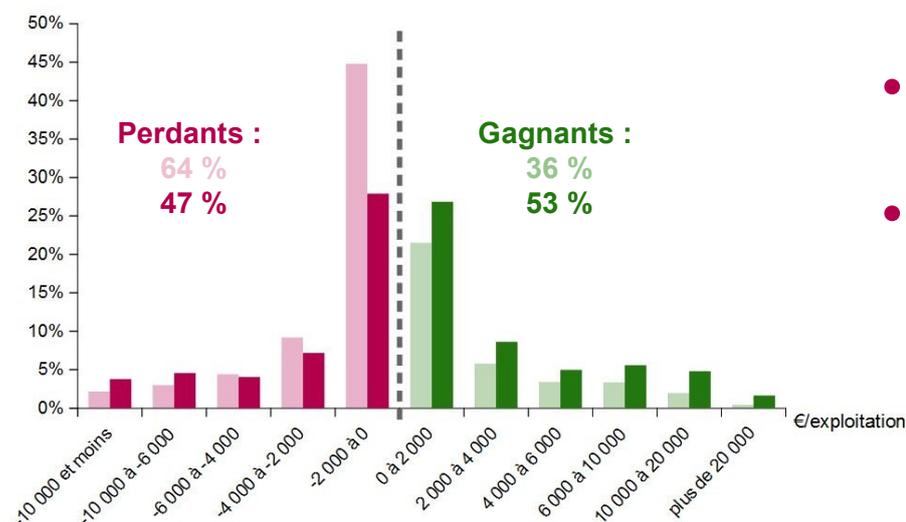
Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

* Voir annexe pour l'évolution du nombre de bénéficiaires

Impact positif de la réforme pour plus de la moitié des exploitations en 2017

Part des exploitations par tranche de gain/perte entre 2013 et 2017

Calcul à champ constant sur 3 724 exploitations



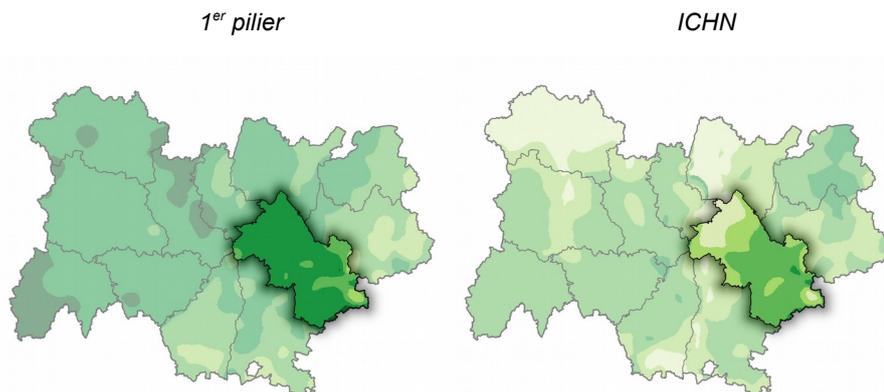
- 2015 : moins de gagnants que de perdants
- 2017 : plus de gagnants que de perdants (soit + 17 points)
- Augmentation de 2 000 € ou plus pour près de la moitié des exploitations gagnantes
- Diminution inférieure à 2 000 € pour 59 % des exploitations perdantes

Perdants Gagnants
Evolution 2013-2015
Evolution 2013-2017

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Des évolutions territoriales contrastées

Montant des aides en 2017 par hectare



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Aides du 1^{er} pilier le plus souvent comprises entre 225 et 300 €/ha de SAU (excepté la partie montagne à l'est)
- ICHN plus importante dans la moitié est en montagne (150 à 225 €/ha de SAU)

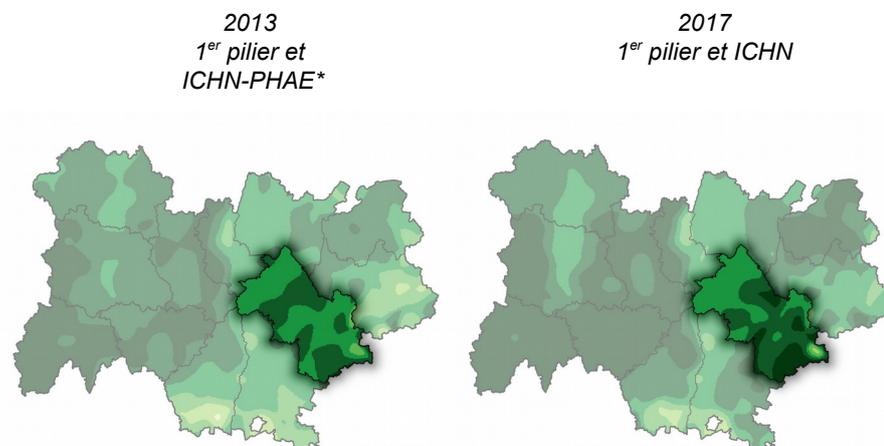
Montants en €/ha de SAU *



* Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation

* SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Evolution des aides 2013-2017 par hectare



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Aides plus homogènes en plaine en 2017 (225 à 300 €/ha à l'ouest)
- Aides plus élevées en montagne en 2017 et pouvant dépasser 400 €/ha dans certaines zones

Montants en €/ha de SAU **

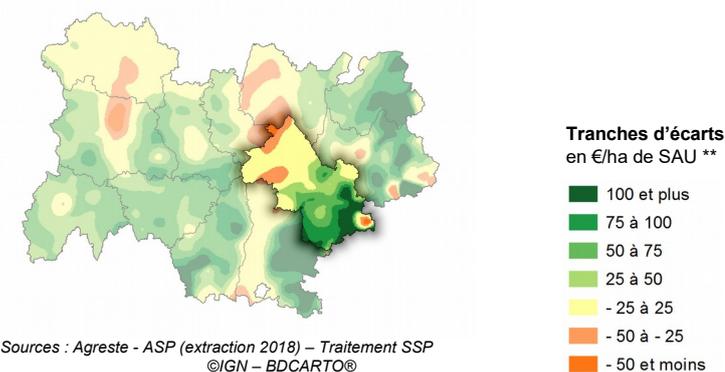


* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives

** Montant des aides et surfaces localisés au siège de l'exploitation

** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Evolution 2013-2017 1^{er} pilier et ICHN-PHAE*



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Augmentation des aides en montagne avec une zone dont le gain est de 100 €/ha ou plus
- Diminution des aides en plaine avec une perte pouvant dépasser 50 €/ha

* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives

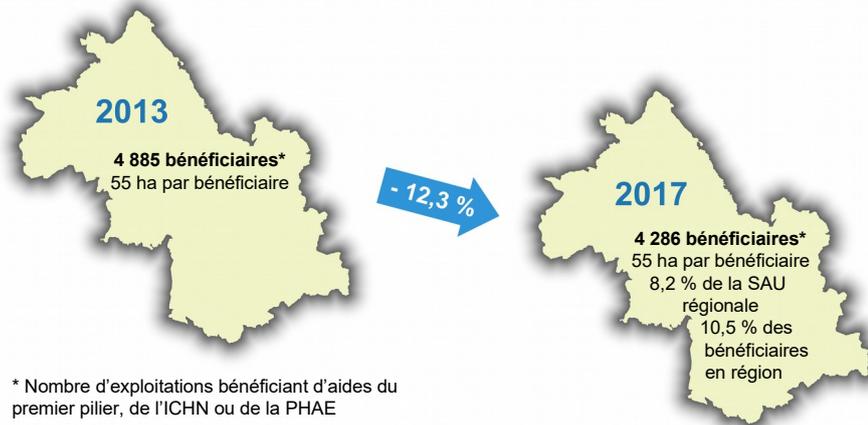
** Montant des aides et surfaces localisés au siège de l'exploitation

** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Émeline Brulurur

Annexe

Evolution du nombre de bénéficiaires et des surfaces concernées entre 2013 et 2017



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP -
Méthodologie : voir dernière page

Montant total des aides par catégorie sur la période 2013-2017

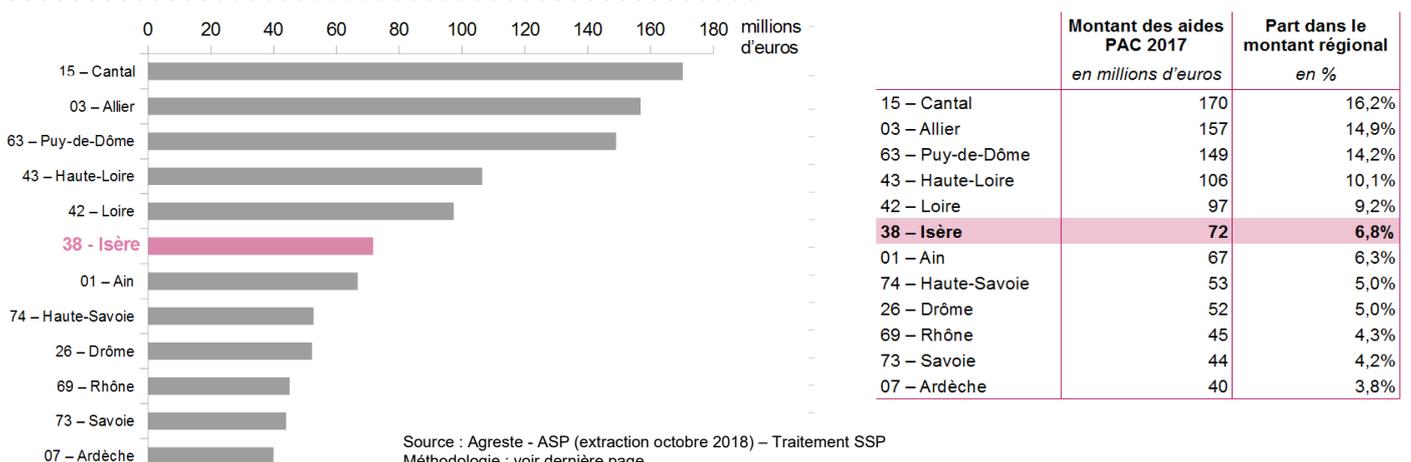
	Montant total des aides			Evolution 2013-2017 (millions d'€)
	2013 (millions d'€)	2015 (millions d'€)	2017 (millions d'€)	
1^{er} pilier	59,9	56,8	58,8	-1,1
DPU	54,5	-	-	-
DPB	-	28,3	25,7	-
Verdissement	-	17,1	17,5	-
Paiement redistributif *	-	4,0	7,6	-
Paiement additionnel JA	-	0,6	0,6	-
Total aides découplées	54,5	50,0	51,5	-3,0
Aide aux bovins allaitants	3,5	3,9	4,1	+0,6
Aides aux bovins laitiers	0,9	1,3	1,3	+0,5
Aides ovins/caprins	0,9	0,9	0,8	-0,0
Aides aux protéines végétales	0,0	0,8	1,0	+1,0
Autres aides couplées végétales	0,1	0,0	0,1	-0,0
Total aides couplées	5,4	6,8	7,4	+2,0
2^e pilier	10,7	12,0	12,9	+2,1
ICHN	8,0	12,0	12,9	+4,8
PHAE	2,7	-	-	-2,7
Agriculture biologique	1,4	2,0	ND	-
MAET/MAEC	1,4	1,4	ND	-
dont MAEC SHP	-	0,7	0,8	-
dont MAEC LOC	-	0,6	ND	-
Assurance récolte	0,6	0,7	0,4	-0,2
TOTAL GÉNÉRAL**	70,6	68,8	71,7	+1,1

* Aide valorisant les productions à forte valeur ajoutée ou génératrice d'emploi, qui se font sur des exploitations de taille inférieure à la moyenne, l'élevage laitier par exemple
** Hors agriculture biologique, MAE, assurance récolte

- : sans objet / ND : Non disponible

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Montant des aides PAC (1^{er} pilier et ICHN) par département en 2017



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Éléments méthodologiques pris en compte pour le bilan des aides 2013-2017

Aides prises en comptes pour le bilan des aides 2013-2017

Les montants des aides sont ceux versés au titre de chacune des campagnes. Les montants des aides du 1^{er} pilier sont présentés hors remboursement de la discipline financière.

		2013	2017
1 ^{er} pilier	Aides découplées	Paiement unique (DPU)	Paiement de base (DPB) Paiement vert Paiement redistributif Paiement additionnel pour les jeunes agriculteurs
	Aides couplées animales	Prime de maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide au lait de montagne Aide aux ovins Aide aux caprins	Aide aux bovins allaitants (ABA) Aide aux bovins laitiers (ABL) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide aux ovins Aide aux caprins
	Aides couplées végétales	Aide aux légumineuses déshydratées Aide aux protéagineux Aide qualité blé dur Aide qualité tabac	Aide aux légumineuses fourragères destinées à la déshydratation Aide aux protéagineux Aide aux légumineuses fourragères Aide aux semences de légumineuses fourragères Aide aux semences de graminées Aide au soja Aide au blé dur Aide aux pommes de terre féculières Aide au chanvre Aide au houblon Aide aux cerises transformées Aide aux pêches transformées Aide aux poires transformées Aide aux prunes transformées Aide aux tomates transformées
2 ^e pilier (aides prises en compte dans les cartes et graphiques)		Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) Prime herbagère agro-environnementale (PHAE)	Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)
2 ^e pilier (aides non prises en compte dans les cartes et tableaux, mais indiquées dans le tableau en annexe)		Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) Assurance récolte	Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), dont : - Systèmes herbagers et pastoraux (SHP) : montant estimé par le SSP en 2017 - Localisées (LOC) Assurance récolte

Réalisation des cartes lissées :

Le lissage statistique réalisé est basé sur une estimation de la densité par la méthode du noyau (KDE : kernel density estimation), permettant de faire apparaître des continuités de tendance dans l'espace. Il permet de corriger des valeurs « extrêmes » sur une carte en les relativisant par rapport aux données des territoires qui leur sont proches (remplissage des vides et élimination des épiphénomènes conduisant à couvrir tout le territoire, y compris les communes sans exploitations agricoles, qui sont estimées à partir des valeurs des communes voisines). Cela permet ainsi de minimiser les disparités sur une carte pour mieux mettre en évidence les grandes tendances des phénomènes représentés (montant des aides PAC en €/ha de SAU) et les rendant plus simples à lire.

Le rayon de lissage retenu pour l'ensemble des cartes est de 15 000 mètres. Ce lissage important permet d'améliorer la représentation des grandes tendances spatiales plutôt que de mettre en valeur des phénomènes locaux en utilisant un faible rayon de lissage.

Le lissage est réalisé à l'échelle nationale afin de prendre en compte les données extérieures au périmètre d'étude. Pour certains départements, un biais peut néanmoins persister en limite frontalière en raison de l'absence de données disponibles au-delà du territoire national. Les valeurs sont alors « moins lissées » et le montant d'aides en €/ha de SAU est artificiellement augmenté.

Pour en savoir plus, consultez sur le site de la DRAAF :

- le Flash Info « Bilan de la PAC 2013-2017 » de la région et chacun des 12 départements
- les données chiffrées et les graphiques du Flash Info au format tableur

<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
16B rue Aimé Rudel - BP45 - 63370 Lempdes
Tél : 04 73 42 16 02
Courriel : infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Michel Sinoir
Directeur de publication : Seán Healy
Rédactrice en chef : Marie-Laure Rongère
Composition : Sylvie Vasson et Émeline Brulurud
Prix : 2,50€
Dépôt légal : mars 2019
ISSN : 2552-4151 (En ligne)

©AGRESTE 2019